



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page 1 sur 5
SDS-F-DP5S-6

Conforme aux normes OSHA, ACC, ANSI, NOHSC, WHMIS, GHS & 1272/2008/CE

Révision de FDS: 5,0

Date de révision de FDS: 18/3/2021

1. IDENTIFICATION PRODUIT & ENTREPRISE

1,1	Nom de produit :	DEOXIT® D-SERIES POMPE DE VAPORISATION, (P/N DP5S-6), 150 mL, 100% Solution, 0% COV
1,2	Nom chimique :	NA
1,3	Synonymes :	DeoxIT® D-Series; PN DP5S-6
1,4	Nom commercial :	DeoxIT® D-Series Pompe de vaporisation
1,5	Utilisation :	Nettoyage, désoxydation, amélioration des contacts et connecteurs électriques
1,6	Nom du distributeur :	CAIG Laboratories, Inc.
1,7	Adresse du distributeur :	12200 Thatcher Court, Poway, CA 92064-6876 USA
1,8	Téléphone d'urgence :	CHEMTREC : +1 (703) 527-3887 / +1 (800) 424-9300 (CCN205206)
1,9	Téléphone pro / fax :	+1 (800) 224-4123

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2,1	Identification des risques :	<p>Ce produit est classé SUBSTANCE DANGEREUSE mais PAS comme MARCHANDISE DANGEREUSE selon les classifications du NOHSC (Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail) : 1088 (2004) et Code ADG (Australie).</p> <p>DeoxIT®, 100% solution n'est pas volatil, pas dangereux et non inflammable.</p> <p>ATTENTION ! PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX</p> <p>Classification : Irritant oculaire 2</p>
2,2	Éléments d'étiquetage :	<p>Mentions de danger (H) : H320 - Provoque une irritation des yeux</p> <p>Mentions de précaution (P) : P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.</p>
2,3	Autres avertissements :	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

3. COMPOSITION & INGRÉDIENTS

Nom(s) chimique(s) :	CAS No.	RTECS No.	EINECS No.	%	LIMITES D'EXPOSITION À L'AIR (mg/m ³)									DIVERS
					ACGIH		NOHSC			OSHA				
					ppm		ppm			ppm				
					TLV	STEL	ES-TWA	ES-STEL	ES-PEAK	PEL	STEL	IDLH		
DeoxIT® D-Series D100L	PROPRIÉTAIRE - SECRET COMMERCIAL	NA	NA	100	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA		
REACH Reg. No. AUCUN INGRÉDIENT DANGEREUX														
Huile minérale blanche	8042-47-5	NA	NA	75	5	NA	5	NF	NF	5	NA	NA		
REACH Reg. No.: 01-2119487078-27-0013														

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4,1	Premiers secours :	<p>Ingestion : En cas d'ingestion, ne provoquez pas de vomissement. Si le produit a été avalé, buvez IMMÉDIATEMENT beaucoup d'eau ou de lait. Si le patient vomit, continuez de lui proposer de l'eau ou du lait. Ne donnez jamais de l'eau ou du lait à une personne inconsciente. Contactez le centre antipoison le plus proche ou les urgences locales. Fournissez-leur une estimation du temps écoulé depuis l'ingestion et de la quantité ingérée.</p> <p>Yeux : Les éclaboussures sont peu probables. Cependant, si du produit pénètre dans les yeux, rincer abondamment à l'eau tiède pendant 15 minutes au moins, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures.</p> <p>Peau : Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas de contact, rincez immédiatement la peau pendant 15 minutes au moins.</p> <p>Inhalation : Évacuez immédiatement la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrez de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquez la respiration artificielle. Gardez la personne au chaud, au calme et consultez un médecin.</p>
4,2	Effets d'une exposition :	<p>Ingestion : Si le produit est ingéré, il peut causer des nausées, vomissements et/ou diarrhées.</p> <p>Yeux : Modérément irritant pour les yeux. Une surexposition peut entraîner des rougeurs, démangeaisons, irritations et larmolements.</p> <p>Peau : Peut irriter la peau. Ce produit peut causer des réactions allergiques de la peau (telles que des éruptions cutanées, zébrures, dermatites) chez certains individus sensibles.</p> <p>Inhalation : À priori sans effet.</p>
4,3	Symptômes d'une surexposition :	<p>Ingestion : Nausées, inconfort intestinal, vomissements et/ou diarrhée.</p> <p>Yeux : Une surexposition des yeux peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et un larmolement.</p> <p>Peau : Une surexposition de la peau peut entraîner des rougeurs, démangeaisons et irritations des zones concernées. Des symptômes similaires à ceux d'une engelure. Ce produit peut causer des réactions allergiques de la peau (telles que des éruptions cutanées, zébrures, dermatites) chez certains individus.</p>
4,4	Effets aigus sur la santé :	Non irritant en cas d'utilisation conforme. Irritation modérée des yeux et de la peau à proximité des zones touchées. De plus, de fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer somnolence, étourdissements, maux de tête et nausées.
4,5	Effets chroniques sur la santé :	Non irritant en cas d'utilisation conforme. Une surexposition peut entraîner des symptômes asthmatiques chez certains individus sensibles. Peut également causer une sensibilisation de la peau et une hypersensibilité respiratoire. Peut causer des dermatites allergiques.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS – SUITE

4,6	Organes atteints :	Yeux, peau.		
4,7	États de santé aggravés par une exposition :	Yeux et peau.		
			SANTÉ	1
			INFLAMMABILITÉ	0
			DANGERS PHYSIQUES	0
			ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	B
			YEUX	PEAU

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5,1	Risques d'incendie et d'explosion :	Ce produit n'est pas inflammable. Cependant, en cas d'incendie, ce produit peut se décomposer à haute température et produire des gaz toxiques (tels que le monoxyde de carbone et d'autres oxydes de carbone).	
5,2	Méthodes d'extinction :	Eau, mousse, CO ₂ , produit chimique sec. Utilisez un jet d'eau pour refroidir les conteneurs non-ouverts.	
5,3	Procédures de lutte contre les incendies :	Luttez contre la propagation de l'incendie. Comme dans tout incendie, portez une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome (pression positive) approuvé par le MSHA/NIOSH. Continuez de refroidir les conteneurs bien après l'extinction du feu. Utilisez des jets d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Combattez le feu dans le sens opposé au vent. Évitez de diriger le jet d'eau directement dans les conteneurs de stockage en raison du risque d'ébullition. Empêchez l'eau utilisée pour contrôler l'incendie ou pour la dilution de pénétrer les égouts, canalisations, réserves d'eau potable ou tout cours d'eau naturel. Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH pour se protéger contre les produits dangereux de la combustion ou de la décomposition et contre le manque d'oxygène.	

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6,1	Déversements :	<p>Avant de nettoyer tout déversement ou fuite, le personnel doit s'équiper de protections adéquates. Des gants en plastique ou caoutchouc, masques respiratoires, protections des yeux et tabliers peuvent être nécessaires pour nettoyer de grands déversements.</p> <p><u>Petits déversements</u> : Portez des protections adéquates, notamment des gants et des lunettes de protection. Utilisez un matériau non-combustible tel que la vermiculite ou du sable pour éponger le produit afin de le placer dans un conteneur en vue d'une élimination ultérieure. Ne pas utiliser de l'eau ou des produits de type « speedy dry » pour éponger le matériau. Ramassez le matériau avec un équipement né générant pas d'étincelles (tel que des balais et pelles en plastique) et placez-le dans un conteneur en plastique ou dans un sac plastique dans tout autre type de conteneur.</p> <p><u>Grands déversements</u> : Éloignez les matériaux incompatibles (matières organiques, telles que le pétrole) du déversement. Restez dans le sens opposé au vent et à l'écart du déversement ou de la fuite.</p> <p>Isoler la zone de danger immédiat et tenez le personnel non-autorisé à l'écart. Stoppez le déversement ou la fuite si cela est possible sans prises de risque importantes. Portez des protections adéquates, y compris de l'équipement respiratoire, selon les conditions.</p>
-----	----------------	--

7. MANUTENTION & ENTREPOSAGE

7,1	Pratiques de travail & d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer lors du maniement de ce produit. En cas de maniement approprié, aucun équipement de protection n'est nécessaire. Portez des lunettes de protection si les yeux sont exposés. Nettoyez les résidus accidentels au savon et à l'eau.
7,2	Manutention & entreposage :	Utilisez et entreposez le produit dans un lieu froid, sec et bien ventilé (VMC, ventilateurs) à l'abri de la chaleur et d'un ensoleillement direct. Évitez les températures supérieures à 50 °C. Tenez les substances incompatibles à l'écart. Protégez les conteneurs contre tout dégât physique.
7,3	Précautions spéciales :	Nettoyez promptement tout déversement. Veillez à ne pas glisser sur le matériau déversé.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION & PROTECTION DU PERSONNEL

8,1	Limites d'exposition : ppm (mg/m ³)	ACGIH		NOHSC		OSHA			DIVERS
		TLV	STEL	ES-TWA	ES-STEL	ES-PEAK	PEL	STEL	IDLH
	Nom(s) chimique(s) :	NA	NA	NA	NA	NF	NA	NA	NA
8,2	Contrôles de ventilation et d'ingénierie :	Une VMC ou ventilation naturelle est suffisante lors de l'utilisation de ce produit. Utilisez une ventilation d'évacuation locale ou générale pour efficacement évacuer et empêcher toute accumulation de vapeur due à l'utilisation de ce produit. Veillez à mettre à disposition de l'équipement de décontamination adéquat (évier, douche de sécurité, douche oculaire).							
8,3	Protection respiratoire :	Aucune protection respiratoire spécifique n'est nécessaire pour une utilisation conventionnelle et conforme de ce produit. Dans le cas où des poussières de ce produit seraient générées et qu'une protection respiratoire serait nécessaire, assurez-vous qu'elle soit conforme au 29 CFR §1910.134, à la loi étatique américaine applicable, à la norme canadienne CAS Z94.4-93 et aux normes applicables des provinces canadiennes, des États membres de l'UE ou d'Australie,							
8,4	Protection oculaire :	Évitez tout contact avec les yeux. Non nécessaires en conditions normales d'utilisation. Des lunettes de sécurité pourraient être utilisées pour manipuler ou utiliser de grandes quantités de ce produit.							
8,5	Protections des mains :	Non nécessaires en conditions normales d'utilisation. Le produit peut cependant causer des irritations de la peau à certains individus sensibles. Lors du maniement de grandes quantités (≥ 1 gallon (3,8 L)), portez des gants en caoutchouc, en nitrile ou en plastique imperméable.							
8,6	Protection du corps :	Le port du tablier n'est pas requis pour le maniement de petites quantités. Lors du maniement de grandes quantités (> 2 kg), veillez à prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité. Après avoir travaillé avec de grandes quantités de ce produit, lavez soigneusement toute partie du corps exposée au savon et à l'eau.							

9. Propriétés physiques et chimiques

9,1	Apparence :	Rouge clair
9,2	Odeur :	Éthérée / odeur d'hydrocarbure
9,3	Seuil olfactif :	NA
9,4	pH :	NA
9,5	Point de fusion / de congélation :	NA
9,6	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	>220 °C (428 °F)
9,7	Point d'éclair :	>250 °C (482 °F)
9,8	Limite d'explosivité supérieur/inférieure :	NA
9,9	Pression de vapeur :	< 0.1 mm Hg @ 20 °C (68 °F)
9,10	Densité de vapeur :	NA
9,11	Densité relative :	0,75
9,12	Solubilité :	Soluble
9,13	Coefficient de partage (log P _{ow}) :	NA
9,14	Point d'auto-inflammation :	NA
9,15	Température de décomposition :	NA
9,16	Viscosité :	5.0-7.0 cSt @ 104 °F (40 °C)
9,17	Autres informations :	Sans COV

10. STABILITÉ & RÉACTIVITÉ

10,1	Stabilité :	Stable sous conditions normales ; instable en cas de chaleur ou de contamination.
10,2	Produits dangereux de la décomposition :	Oxydes de carbone (CO, CO ₂).
10,3	Polymérisation dangereuse :	Aucune.
10,4	Conditions à éviter :	Flammes nues, étincelles, forte chaleur, substances incompatibles et ensoleillement direct.
10,5	Substances incompatibles :	Évitez toute chaleur extrême et source d'ignition. À conserver à l'abri d'oxydants.

11. TOXICOLOGIE

11,1	Voies de pénétration :	Inhalation : OUI	Absorption : OUI	Ingestion : NON
11,2	Données toxicologiques :	Ce produit n'a PAS été testé sur des animaux pour l'obtention de données toxicologiques. La littérature scientifique dispose de données toxicologiques pour certains des composants de ce produit. Ces données ne sont pas présentées dans le présent document.		
11,3	Toxicité aiguë :	Irritation modérée des yeux et de la peau à proximité des zones touchées.		
11,4	Toxicité chronique :	Ce matériau peut aggraver des affections cutanées existantes (dermatites, etc.).		
11,5	Cancérogènes suspectés :	NO		
11,6	Réprotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet toxique connu sur la reproduction humaine.		
	Mutagénicité :	Ce produit n'a aucun effet mutagène connu sur l'Homme.		
	Embryotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet embryotoxique connu sur l'Homme.		
	Tératogénicité :	Ce produit n'a aucun effet tératogène connu sur l'Homme.		
	Réprotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet toxique connu sur la reproduction humaine.		
11,7	Potentiel irritant :	Ce produit peut causer des réactions allergiques de la peau (telles que des éruptions cutanées, zébrures, dermatites) en cas d'exposition prolongée ou répétée.		
11,8	Indices biologiques d'exposition :	NE		
11,9	Recommandations médicales :	Traiter selon les symptômes.		

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12,1	Stabilité environnementale :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit.
12,2	Effets sur la faune et la flore :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit.
12,3	Effets sur la vie aquatique :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit. Cependant, de très grands déversements peuvent être nuisibles voire fatals pour la vie aquatique surexposée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION


13,1	Élimination des déchets :	Les produits couverts par cette fiche signalétique, dans leur forme originelle, ne sont pas considérés comme des déchets dangereux selon les règlements fédéraux RCRA (40 CFR 261). Ils doivent être éliminés dans le respect des règlements locaux, d'État et fédéraux. Éliminez-les dans le respect des règlements locaux, d'État et fédéraux.
13,2	Considérations spécifiques :	NA

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Une description basique (identifiant, désignation officielle de transport, classe et division de risque, groupe d'emballage) est indiquée pour chaque mode de transport. Des informations supplémentaires peuvent être requises par 49 CFR, IATA/ICAO, IMDG et le CTDGR.

14,1	49 CFR (GND) :	NON RÉGLEMENTÉ	
14,2	IATA (AIR) :	NON RÉGLEMENTÉ	
14,3	IMDG (OCN) :	NON RÉGLEMENTÉ	
14,4	TDGR (GND canadien) :	NON RÉGLEMENTÉ	
14,5	ADR/RID (UE) :	NON RÉGLEMENTÉ	
14,6	SCT (MEXIQUE) :	NON RÉGLEMENTÉ	
14,7	ADGR (AUS) :	NON RÉGLEMENTÉ	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15,1	Déclarations obligatoires SARA :	Ce produit ne contient aucune substance visée par les obligations de déclaration de SARA, titre III, section 313.	
15,2	QPS SARA :	Il n'y a aucune quantité de planification des seuils spécifique aux composants de ce produit.	
15,3	Statut d'inventaire TSCA :	Les composants de ce produit figurent sur l'inventaire TSCA.	
15,4	Quantité à déclarer CERCLA :	NA	
15,5	Autres exigences fédérales :	Ce produit est conforme aux sections applicables du 21 CFR, sous-chapitre G (produits cosmétiques) de la FDA (agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux).	
15,6	Autres règlements canadiens :	Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) et la FDS comporte toutes les informations requises par le RPC. Les composants de ce produit figurent sur les LIS/LES. Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste des substances prioritaires.	
15,7	Informations réglementaires étatiques :	Aucun des ingrédients de ce produit présent dans une concentration supérieure ou égale à 1,0 % n'est listé sur les listes de critères étatiques suivantes : California Proposition 65 (CA65), Delaware Air Quality Management List (DE), Florida Toxic Substances List (FL), Massachusetts Hazardous Substances List (MA), Michigan Critical Substances List (MI), Minnesota Hazardous Substances List (MN), New Jersey Right-to-Know List (NJ), New York Hazardous Substances List (NY), Pennsylvania Right-to-Know List (PA), Washington Permissible Exposures List (WA), Wisconsin Hazardous Substances List (WI).	
15,8	Autres exigences :	NA	

16. AUTRES INFORMATIONS

16,1	Autres informations :	ATTENTION ! PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX Utiliser selon les instructions uniquement. Évitez tout contact avec les yeux. En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (et montrez-lui l'étiquette si possible). En cas d'irritation de la peau: consultez un médecin. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.	
16,2	Termes & définitions :	Voir dernière page de cette fiche de données de sécurité.	
16,3	Clause de non-responsabilité :	<p>La présente fiche de données de sécurité est donnée conformément la norme OSHA relative à la communication sur les risques 29 CFR §1910.1200. L'applicabilité d'autres règlements fédéraux est à vérifier. D'après les informations dont dispose à ce jour ShipMate's & CAIG Laboratories, Inc., les données fournies ici sont exactes et fiables. Cependant leur précision, adéquation et exhaustivité ne sont pas garanties et aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est fournie. Les informations ici présentes ne s'appliquent qu'au(x) produit(s) spécifique(s) dont il est question. Si ce(s) produit(s) est/est combiné(s) avec d'autres matériaux, toutes ses/leurs propriétés doivent être prises en considération. Les données peuvent occasionnellement être modifiées. Assurez-vous de consulter la dernière version.</p> <p>Les informations fournis dans ce document sont du fabricant CAIG Laboratories, Inc. Les structures de formulaires réglementaires par SHIPMATE, Inc. La traduction par un tiers.</p> <p>Merci de bien vérifier les informations si cela s'avérait crucial. Ce document est propriété de Caig Laboratories et Shipmate and ne devra ou sera pas copié ou changé en aucune manière sans la permission écrite de Caig et Shipmate.</p>	

16,4	Préparé pour :	CAIG Laboratories, Inc. 12200 Thatcher Court Poway, CA 92064-6876 Tél : +1 (800) CAIG-123 (244-4123) Fax : +1 (858) 486-8398 fax http://www.caig.com/	
16,5	Préparé par :	ShipMate, Inc. P.O. Box 787 Sisters, Oregon 97759-0787 USA Tél : +1 (310) 370-3600 Fax : +1 (310) 370-5700 http://www.shipmate.com	

DÉFINITIONS

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparaît sur une FDS. Parmi les plus couramment utilisées se trouvent les suivants :

Informations générales :

CAS No.	Numéro CAS (Chemical Abstract Service)
RTECS No.	Numéro du Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
EINECS No.	Numéro EINEC (inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

LIMITES D'EXPOSITION À L'AIR :

ACGIH	American Conference on Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
IDLH	Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé)
NOHSC	National Occupational Health and Safety Commission (commission nationale de la santé et de la sécurité au travail Australie)
OSHA	U.S. Occupational Safety and Health Administration (administration de la santé et de la sécurité au travail)
PEL	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
STEL	Short-Term Exposure Limit (limite d'exposition à court terme)
TLV	Threshold Limit Value (valeur limite d'exposition)
TWA	Time Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps)

MESURES DE PREMIERS SECOURS :

CPR	Réanimation cardiorespiratoire - méthode de compression manuelle de la cage thoracique d'une personne en arrêt cardiaque et de respiration assistée pour faire circuler le sang et oxygéner le corps.
------------	---

HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION SYSTEM (HMIS, système

d'identification des substances dangereuses) : HMIS-III

ÉVALUATIONS SANITAIRES, DE FLAMMABILITÉ & DE RÉACTIVITÉ :

0	Danger minimal
1	Danger léger
2	Danger modéré
3	Danger sérieux
4	Danger extrême

SANTÉ

INFLAMMABILITÉ

DANGERS PHYSIQUES

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

NIVEAUX DE PROTECTION :

A		G	
B		H	
C		I	
D		J	
E		K	
F		X	Consultez votre supérieur ou votre PON pour obtenir des instructions de maniement spécifiques.

Lunettes de sécurité	Lunettes anti-éblouissements	Écran facial et protections oculaires	Gants
Bottes	Tablier de protection	Vêtements de protection & combinaison complète	Respirateur anti-poussières
Masque respirateur complet	Respirateur anti-poussière et anti-vapeurs semi-complet	Masque respirateur complet	Cagoule/masque respiratoire à aduction d'air ou ARA

AUTRES ABRÉVIATIONS NORMALES :

Carc	Cancérogène
Irrit	Irritant
NA	Non-applicable
NR	Sans résultats
ND	Non-déterminé
NE	Non-établi
NF	Non-trouvé
ARA	Appareil respiratoire autonome
Sens	Sensibilisation
STOT RE	Toxicité pour des organes spécifiques - exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour des organes spécifiques - exposition unique

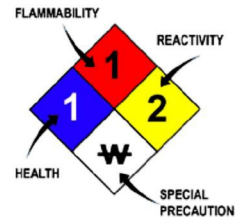
NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (Association nationale de protection contre les incendies) : NFPA

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :

Point d'auto-inflammation	Température minimale d'ignition dans l'air en l'absence d'autres sources d'ignition.
LIE	Limite explosive inférieure - pourcentage minimal de vapeur dans l'air qui explose ou s'enflamme au contact d'une source d'ignition.
LSE	Limite explosive supérieure - pourcentage maximal de vapeur dans l'air qui explose ou s'enflamme au contact d'une source d'ignition.

NIVEAUX DE DANGER :

0	Danger minimal
1	Danger léger
2	Danger modéré
3	Danger sérieux
4	Danger extrême
ACD	Acide
ALK	Alcalin
COR	Corrosif
W	Ne pas utiliser d'eau
OX	Oxydant
TREFOIL	Radioactif



TOXICOLOGIE :

LD₅₀	Dose létale (solides et liquides) qui tue 50 % des animaux exposés
LC₅₀	Concentration létale (gaz) qui tue 50 % des animaux exposés
ppm	Concentration exprimée en parts par million
TD₁₀	Plus petite dose à causer un symptôme
TCLo	Plus petite concentration à causer un symptôme
TD₁₀, LD₁₀, & LD₅₀ ou TC, TC₁₀, LC₁₀, & LC₅₀	Plus petite dose (ou concentration) à causer un effet léthal ou toxique
IARC	International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)
NTP	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
BCF	Bioconcentration Factor (facteur de bioconcentration)
TL_m	Median threshold limit (seuil limite médian)
log K_{ow} or log K_{oc}	Coefficient de partage huile/eau

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

WHMIS	Workplace Hazardous Material Information System (Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)
DOT	U.S. Department of Transportation (ministère américain des transports)
TC	Transport Canada
EPA	U.S. Environmental Protection Agency (agence américaine de protection de l'environnement)
LIS	Liste intérieure des substances (canadienne)
LES	Liste extérieure des substances (canadienne)
LSP	Liste des substances prioritaires (canadienne)
TSCA	U.S. Toxic Substance Control Act (loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
UE	Union Européenne (directive européenne 67/548/CEE)
WGK	Wassergefährdungsklassen (Classes de risques pour l'eau allemandes)

WORKPLACE HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION (WHMIS) SYSTEM (système d'identification des matériaux dangereux utilisés au travail) :

Classe A	Classe B	Classe C	Classe D1	Classe D2	Classe D3	Classe E	Classe F
Compressé	Inflammable	Oxydant	Toxique	Irritation	Infectieux	Corrosif	Réactif

PICTOGRAMMES CLP/GHS (1272/2008/CE) :

GHS01	GHS02	GHS03	GHS04	GHS05	GHS06	GHS07	GHS08	GHS09
Explosif	Inflammable	Oxydant	Pressurisé	Corrosif	Toxique	Dangereux et Irritant	Danger sanitaire	Environnement